
Adresse de la municipalité, du conseil général, du juge de paix et de la société populaire d'Entrains (Nièvre), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité, du conseil général, du juge de paix et de la société populaire d'Entrains (Nièvre), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 186-187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21359_t1_0186_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 9 brumaire an III

(jeudi 30 octobre 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Marne)

1

A l'ouverture de la séance, un secrétaire fait lecture de la correspondance dont extrait suit :

La municipalité, le conseil général, le juge de paix et la société populaire d'Entrains, district de Clamecy [Nièvre]^a; la section de la Maison-Commune de Dijon, département de la Côte-d'Or^b; le tribunal de paix de la commune d'Argenton [Indre]^c; la société populaire de Rosselgène, ci-devant Saint-Avoid [Moselle]^d; la commune de Riom, département du Puy-de-Dôme^e; la société populaire de Boulogne-sur-Mer [Pas-de-Calais]^f; le conseil général de la commune d'Autun [Saône-et-Loire]^g et la société populaire de cette commune^h; les secrétaires, chefs de bureaux et commis du district d'Amboise [Indre-et-Loire]ⁱ; la société populaire d'Abbeville [Somme]^j; les juges du tribunal du district d'Égalité-sur-Marne [ci-devant Château-Thierry, Aisne]^k; les administrateurs du département de l'Indre^l; le comité révolutionnaire du district de Rethel [Ardennes]^m; les administrateurs du district de Montagne-Bon-Air [Montagne-du-Bon-Air, ci-devant Saint-Germain, Seine-et-Oise]ⁿ; la société populaire d'Auneau [Eure-et-Loir]^o; le conseil général de la commune de Chartres [Eure-et-Loir]^p; la société populaire de Riom [Puy-de-Dôme]^q; le conseil général, l'agent national et le directoire du district de Nogent-le-Républicain [ci-devant Nogent-Le-Rotrou], département d'Eure-et-Loir^r; le conseil général du district de Rouen [Seine-Inférieure]^s; les maire et membres du conseil général de la commune de Reims [Marne]^t; les officiers municipaux de la commune de Valognes [Manche]^u; les administrateurs du département de Seine-et-Marne et les employés dans les bureaux de cette administration^v; les administrateurs et l'agent national du district de Compiègne [Oise]^w; le bureau de conciliation du district d'Argenton [Indre]^x; le

conseil général de la commune de Lunéville [Meurthe]^y; la société populaire d'Honfleur [Calvados]^z; la compagnie des canonniers de la commune de Lorient [Morbihan]^{aa}; les administrateurs et l'agent national du district de Toulouse [Haute-Garonne]^{ab}; les conseil général et l'agent national du district de Donchery [Ardennes]^{ac}; les juges, assesseurs et greffiers de la justice de Paix de la commune d'Amboise, (*intra muros*) [Indre-et-Loire]^{ad}; la société populaire de Gex [Ain]^{ae} et celle de Nogent-le-Républicain [ci-devant Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loire]^{af} félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, l'invitent à rester à son poste et protestent de leur attachement à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[La municipalité, le conseil général de la commune, le juge de paix et la société populaire d'Entrains à la Convention nationale, s. d.] (2)

Liberté, Égalité, fraternité,
guerres aux tyrans ou la mort.

Avec quelle satisfaction, Citoyens Représentans, nous avons lu votre Adresse au peuple, nous l'adoptons et nous jurons de la suivre dans tout ses points.

Notre amour pour la liberté ne peut être douteux et tient de notre caractère, habitans des bois et des marais, *inter omnes* nous n'avons parmi nous ni prestre, ni nobles, ni agens de seigneurs, point de ses ennemis naturels de l'égalité; et nous nous demandons que veulent dire ces adresses si discordantes, dont une

(1) P.-V., XLVIII, 106-107.

(2) C 323, pl. 1386, p. 36. *Bull.*, 14 brum.; *M. U.*, XLV, 253.

grande partie semble regretter la révolution du dix thermidor, elle sera pour nous cette révolution une époque aussi chère à notre liberté, que celle du 14 juillet l'est à toute la France. Comment peut-il se faire qu'elle excite des allarmes! Capet et sa suite éprouverent, il est vrai, des vives inquiétudes, à la chute de la Bastille, ceux qui voyent avec regret les prisons s'ouvrir, auroient-ils donc des intérêts analogues à ceux des tyrans!

Ne vous y trompez pas citoyens, non ces adresses ne sont pas l'expression libre des vœux du peuple; nous en jugeons par notre cœur, le peuple n'est point sanguinaire, il connoit la nécessité d'un point de réunion et ces adresses ne respirent que le carnage et la discorde, nous en jugeons par ce qui se passe sous nos yeux et elle ne sont que les derniers efforts de ces hommes qui ont asservis par la terreur les sociétés populaires et qui substitue leur propre vœu à celui de leur concitoyens; de ces hommes qui parlent de vérité et qui ont un intérêt à la cacher, de ces hommes qui se donnent pour patriotes vertueux, et qui ne sont que des ambitieux couverts de crimes, de ces hommes qui jettent les hauts cris pour étouffer ceux qui se lèvent pour les accuser, de ces hommes qui ont mis les passions à la place de la justice, substitué l'esprit de vengeance à l'amour de la patrie, l'atrocité à la sécurité et la tyrannie aux loix; de ces hommes qui ayant des crimes à se reprocher, rejettent la liberté de la presse et des opinions, de ces hommes enfin qui ayant à regretter un système de terreur, ne pouvons plus abuser de la dénomination de suspects, de modéré pour prodiguer suivant leurs intérêts ces titres à des patriotes purs dont ils avoient à redouter l'intégrité et la clairvoyance.

Nous avons la preuve sous nos yeux, citoyens que ce que ces adresses appellent patriotes persécutés ne sont que des collaborateurs de ces intriguans, enivré de l'amour d'une autorité dont ils ont abusé. La justice divine a enlevé à notre commune son dictateur à l'époque où le glaive de la loi guillotine les triumvirs de la France.

La totalité des habitans ceux mêmes des communes voisines ont manifesté leur joie, le vœu du peuple est expressif, sa volonté est prononcée. Eh bien! les tyrans qui n'aiment ni l'une ni l'autre les défigurent, les calomnient, ceux de Clamecy en tirent le texte de leur adresse aux Jacobins du 9 de ce mois, n° 153, et eurent l'impudeur de faire dans leur adresse le panagique de ce scelerat détesté à plus de dix lieux à la ronde de son habitation, c'est pour nous et nos voisins comme il en seroit pour la France entière s'ils avoient fait l'raison funèbre des Robespierre, des St-Just et des Couthon.

Il en reste encore de ses vampires et amateurs de sang dans notre commune, ils sont connus à tout le peuple et leurs forfaits et calomnies sont portés dans les procès-verbaux de la société de cette commune cy-joint.

Et ces hommes osent faire le sacrifice de leur volonté à d'autres qu'à vous fidèles dépositaires de la souveraineté du peuple.

Ont-ils pu ces hommes égarés ou complices des triumvirs, ont-ils pu se faire illusion jusqu'à croire que le crime fut en majorité parmi nous? Jusques à penser que le peuple qu'ils ont trop longtemps asservis continuera d'être le jouet de quelques factieux qui voudroient déchirer les entrailles de la patrie? Ils se sont trompés, le peuple fatigué de leur tyrannie ne se laissera plus avilir et enchaîner; il ne permettra pas qu'il subsiste plus longtemps d'intermédiaire entre le citoyen et la loi.

Restez inébranlables à votre poste citoyens représentans, c'est le vœu des vrais républicains de notre commune, continuez d'agir avec cette fermeté que vous nous montrez en déjouant les trames des derniers ennemis de notre liberté. soyez grands dans ces moments de crises, préparés par les ambitieux et par tous ceux qui n'ont travaillé à la révolution que pour en faire leur patrimoine, considérez que puisque l'intrigue, la perfidie, l'ignorance et le crime ont mis la patrie en danger il est nécessaire que de nouveaux fonctionnaires publics reparent les maux que leurs prédécesseurs pervers ont commis dans leur gestion et voila le vœu des habitans de la petite commune d'Entrains unis par les liens de la liberté et de la fraternité, qui s'est fait un devoir de le prouver par des biens faits et dons, la vertu principale des républicains.

Vive la République, vive la Convention seul point de ralliement à tous les véritables patriotes.

AUBERT, *juge de paix*, DANGUY, *bon patriote*
et 97 autres signatures.

b

[*La section de la Maison Commune de Dijon à la Convention nationale, s. d.*] (3)

Grâces immortelles vous soient rendues, fidèles mandataires du peuple, vous rédigeâtes sous les yeux de la sagesse les loix dont l'empire bienfaisant nous conduit au bonheur; et la raison vous dicta les conseils salutaires, ces principes sacrés, ces vérités éternelles que vous venez de rappeler au cœur des Français!

C'étoit peu pour vous d'avoir abbatu le tyran qui paralysoit votre volonté, il falloit à vos grandes âmes de nouveaux titres à la reconnaissance publique, vous voulez enfin l'opinion toujours flotante, vous voulez que tout marche d'un pas égal vers la loi, vous le désirez et nous, nous formions dans le silence un semblable vœu... ainsi la liberté ne sera donc plus un vain mot? La terreur ne glacera donc plus les citoyens? leur opinion comprimée va reprendre toute son élasticité; le civisme timide ne sera plus contraint à feindre de suivre le char de l'intriguant, une main posée sur les tables de la loi, l'autre sur sa conscience, il lèvera sans crainte un front enorgueilli de ses